

L'entente avec les Innus ratifiée

LA PRESSE

Québec, Ottawa et quatre communautés innues ont ratifié hier l'entente de principe qui pave la voie à un premier traité avec cette nation autochtone. L'accord prévoit une enveloppe financière de 377 millions, la re-

connaissance des droits ancestraux des Innus ainsi que leur autonomie gouvernementale.

Beaucoup d'obstacles se dressent toutefois sur la route des négociateurs d'ici la signature d'un traité, espère-t-on, d'ici deux ans. Un groupe de manifestants innus a interrompu la cérémonie de signature hier à Québec en disant ne pas vouloir « devenir un peuple sans terre ». À l'opposé, la ville de Saguenay, l'une des deux régions touchées par l'entente avec la Côte-Nord, a fait mettre en berne les drapeaux du Québec et du Canada sur ses édifices municipaux. À Québec, les ministres Benoît Pelletier et Andy Mitchell, se sont dits confiants de pouvoir convaincre la population que l'entente sera profitable pour tous à long terme.

Encore trois ans avant la conclusion d'un traité final avec les Innus

L'entente de principe signée hier n'empêchera pas les opposants d'exprimer leurs réserves

TOMMY CHOUINARD
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Québec, Ottawa et les chefs de quatre communautés innues ont peut-être ratifiée hier, après des mois de valse-hésitation, l'entente de principe intervenue à l'été 2002, mais le chemin menant à un traité final est parsemée d'embûches, à commencer par la résistance de quelques groupes non autochtones de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

«Le processus est loin d'être terminé, mais il est bien entamé», a lancé le ministre délégué aux Affaires autochtones, Benoît Pelletier, dans le cadre de la cérémonie officielle de ratification, hier. «On procède aujourd'hui à la signature de l'entente mais, demain, nous aurons encore beaucoup de travail à accomplir», a renchéri le ministre fédéral des Affaires indiennes, Andy Mitchell.

Les négociations menant à un traité final dureront deux ans. À ce délai s'ajoute tout le processus législatif à la Chambre des communes et à l'Assemblée nationale. Il faudra donc attendre environ trois ans avant d'assister à la signature officielle du traité final avec la nation innue.

Les chefs des quatre communautés innues concernées par l'entente — Raphaël Picard (Betsiamites), Denis Ross (Essipit), Richard Malec (Nutashkuan) et Gilbert Dominique (Mashteuiaitsh) — étaient également présents pour cette ratification qui survient après plus de 20 ans de laborieuses négociations. «C'est un moment historique. On trace la voie vers une nouvelle forme de relation avec le peuple québécois et la nation canadienne. Les Innus comme les Québécois cherchent à défendre leur culture. Notre combat est de même nature», a dit le chef Dominique.

Or des groupes non autochtones du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord s'opposent toujours à l'entente. Il s'agit notamment des autorités de la ville de Saguenay. Les drapeaux de la ville ont même été mis en berne hier.

Qui plus est, un groupe d'Innus est venu perturber la cérémonie de ratification afin de déplorer le manque de transparence du processus de négociation, une lacune également déplorée par des non-autochtones.

«C'est normal qu'une entente innovatrice comme

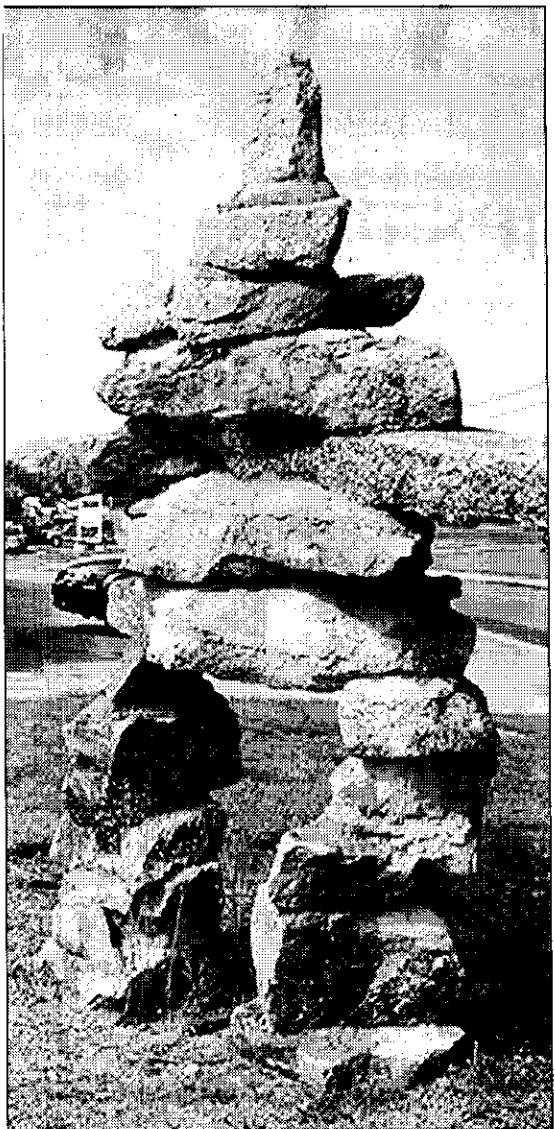
celle-là ne plaise pas à tout le monde. Je m'attends à ce que, éventuellement, lorsqu'on signera un traité, des gens soient déçus. Mais le but, c'est qu'il y ait le moins de gens déçus possible, qu'on obtienne le plus large consensus social. Mais je suis confiant que la population va appuyer un traité avec les Innus», a affirmé Benoît Pelletier. Au cours des derniers mois, il a mis en place un nouveau processus de consultation afin de prendre en compte le point de vue des régions à la table de négociation.

Le chef Raphaël Picard a indiqué qu'un tel processus de consultation a aussi été créé dans les communautés innues. Selon lui, le traité final devra être accepté par les membres des communautés à la suite d'un référendum. Le ministre Pelletier ne souhaite cependant pas organiser un tel référendum auprès des populations régionales. «On se base sur le principe selon lequel on ne peut pas accepter que le sort d'un groupe minoritaire soit laissé à la discrétion d'une majorité», a-t-il expliqué.

Québec et Ottawa souhaitent conclure un traité final avec l'ensemble de la nation innue, qui comprend neuf communautés. Si l'entente de principe ratifiée hier concerne quatre communautés innues, le processus de négociation implique aussi quatre autres communautés. Seule celle de Matimekossh (Schefferville) refuse de se joindre au mouvement pour le moment.

L'entente de principe, qui avait soulevé la controverse lors de son dévoilement, à l'été 2002, accorde en pleine propriété aux Innus une zone deux fois plus grande que leurs réserves actuelles, un territoire de 522 km² appelé Innu Assi, «terre en propre» en langue innue, où ils pourront notamment adopter des lois dans des champs précis. La communauté de Nutashkuan dispose quant à elle d'un innu assi de 2500 km². Pour le territoire plus vaste du Nitassinan («terre de nos ancêtres» en langue innue), les Innus se font reconnaître des droits ancestraux de chasse, de pêche, de trappe et de cueillette. Québec accorde également aux Innus au moins 3 % des redevances tirées de l'exploitation des ressources naturelles qui se trouvent sur une partie du territoire de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ces mesures ne seront cependant en vigueur qu'à la signature d'un traité final.

Position		



ARCHIVES LE DEVOIR

Position		

L'entente avec les Innus signée en grande pompe

QUEBEC (PC) — Québec, Ottawa et les Innus ont officiellement signé hier une entente de principe. Cette entente vise à mener, d'ici deux ans, à la signature d'un traité impliquant les trois peuples.

L'entente a été entérinée par le ministre canadien des Affaires indiennes, Andy Mitchell, le ministre des Affaires autochtones du Québec, Benoit Pelletier, et les chefs innus de Betsiamites Raphaël Picard, d'Essipit (Les Escoumins), Denis Ross, de Natashquan Richard Malec et de Mash-teuiatsh (Pointe-Bleue) Gilbert Dominique.

Mais l'entente de principe de fait pas l'unanimité. Un groupe de dissidents autochtones a fait valoir son point de vue hier, lors de la cérémonie de signature du document.

Deux ans pour tout finaliser



Photo PC

(PC) — Québec, Ottawa et les Innus ont officiellement signé, hier, une entente de principe qui a pour but de mener, d'ici deux ans, à la signature d'un traité impliquant les trois peuples. L'entente a été entérinée par le ministre canadien des Affaires indiennes, Andy Mitchell, le ministre des Affaires autochtones du Québec, Benoit Pelletier, et les chefs innus de Betsiamites Raphaël Picard, d'Essipit (Les Escoumins) Denis Ross, de Natashquan Richard Malec et de Mashteuiatsh (Pointe-Bleue) Gilbert Dominique. Cette entente avait été négociée en juin 2002 par les négociateurs des trois parties. MM. André Maltais pour le Canada, Louis Bernard pour le Québec et Rémy Kurtness pour la nation innue. L'entente de principe ne fait pas l'unanimité. Un groupe de dissidents autochtones a fait valoir son point de vue, hier, à l'occasion de la cérémonie de signature du document. Plusieurs groupes de Blancs qui vivent au Saguenay et sur la Côte-Nord s'objectent également. Les autorités municipales de la Ville de Saguenay font partie du groupe. Les drapeaux municipaux de la Ville ont même été mis en berne, hier, en guise de protestation. Le ministre, Benoit Pelletier, a tenté de calmer le jeu. «Les voix des gens en région vont être entendues», a-t-il garanti, hier. «Mais il n'est pas question de soumettre le traité à l'approbation de la population par voie de référendum.»



Au nom des aînés de Mashteuiatsh, Jeanne-Mance Charlish a refusé de reconnaître la signature des représentants d'Ottawa, de Québec et de huit communautés innues.

APPROCHE COMMUNE

Signature sur fond de malaise

La négociation du traité s'amorce avec huit des neuf communautés innues

MYLÈNE MOISAN

MMoisan@lesoleil.com

■ Présentée comme un « moment historique » pour ses partisans et comme une simple « étape vers un traité » pour ses opposants, l'Approche commune a été signée hier entre Ottawa, Québec et quatre chefs innus, après plus de 20 ans de négociation.

Témoignant du malaise entourant l'entente de principe, une dame s'est avancée devant ministres et chefs, qui s'apprêtaient à apposer leur signature au bas du document. Poliment, elle a demandé la permission d'intervenir. On lui a permis. « Au nom des aînés de Mashteuiatsh, je viens pour dire que nous ne reconnaissons pas cette signature, que nous refusons de devenir un peuple sans terre, des errants », a dit Jeanne-Mance Charlish.

Léger silence. Puis, signature officielle, attendue depuis la conclusion de l'entente de principe au printemps 2001, après une vingtaine d'années de tergiversations. Étaient à la table le ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord, Andy Mitchell, le ministre québécois des Affaires autochtones, Benoît Pelletier, et les chefs Raphaël Picard (Betsiamites), Richard Malec (Nutashkuan), Denis Ross (Essipit) et Gilbert Dominique (Mashteuiatsh).

Tour à tour, les signataires ont salué le caractère historique de l'événement, tout en prenant soin d'ajouter qu'il s'agissait d'une entente de principe d'ordre général servant de base à la négociation d'un éventuel traité. « Après un long et laborieux trajet qui a duré 20 ans, nous voulons maintenant en arriver à une cohabitation harmonieuse et pacifique, dans l'honneur, l'enthousiasme et la dignité, sans que ça se fasse au détriment de personne », a déclaré le chef Malec.

« C'est un événement marquant dans l'histoire, même s'il reste beaucoup de chemin à parcourir », a souligné M. Dominique, qui en a profité pour ajouter que « les Québécois ont déployé beaucoup d'efforts pour prendre leur destinée en main, notre combat est de même nature ».

Dernier à prendre la parole, le ministre Benoît Pelletier a insisté sur les « inquiétudes légitimes » de la population. « Nous avons un défi à relever, un devoir à remplir pour bâtir une société exempte de préjugés », a-t-il convenu.

Position		

Le ministre tendait ainsi la main aux opposants à l'entente, qui ont fait savoir la velle leur intention de la combattre jusqu'en Cour suprême s'il le fallait. Au moment de la signature, hier, le maire de Saguenay, Jean Tremblay, vertement opposé à l'entente, a d'ailleurs mis les drapeaux de sa ville en berne.

« C'est normal qu'une entente innovatrice ne plaise pas à tout le monde. Je m'y attendais. Je m'y attends aussi pour le traité. Notre but, c'est qu'il y ait le moins de gens déçus possible, qu'on obtienne le plus large consensus possible. C'est ça, notre objectif », a répliqué M. Pelletier hier en conférence de presse.

Depuis que l'Approche commune a été rendue publique en juin 2002, des voix se sont élevées au sein des populations concernées — Côte-Nord et Saguenay—Lac-Saint-Jean — pour dénoncer l'entente de principe. Chez les non-autochtones, on reproche aux gouvernements de céder une trop grande partie du territoire québécois. Selon ce qui a été négocié, les autochtones obtiennent les pleins pouvoirs sur 2600 km² et le droit de chasser et de pêcher sur 99 % du Saguenay et de la Côte-Nord, les deux régions visées dans l'entente.

Les travaux devant mener à un traité se feront entre les trois mêmes négociateurs qui ont conclu l'Approche commune, soit André Maltais pour Ottawa, Louis Bernard pour Québec et Remy Kurtness pour les Innus. Les non-autochtones auront voix au chapitre par l'entremise d'un mécanisme de consultation coordonné par Benoît Bouchard.

L'Approche commune a été négociée avec quatre des neuf communautés innues du Québec. Trois autres communautés ont joint le processus devant conduire à un traité. Restent deux collectivités : les Innus de Matimekossh-Lac John (Shefferville), qui ont récemment consenti à participer à titre exploratoire, et ceux d'Uashat-Malifotenam (Sept-Îles), qui s'y refusent toujours.

Le ministre Pelletier n'a pas exclu hier de conclure un traité négocié en l'absence d'une ou deux communautés, même s'il a répété qu'il travaillait à rallier l'ensemble de la nation. « C'est un contexte qui n'est pas évident, ils se joindront à nous dans la mesure où la conciliation des intérêts sera possible », a indiqué le ministre, qui a par ailleurs exclu que le document final fasse l'objet d'un référendum auprès des Québécois.

Innus et Québécois se rapprochent

Le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral voudraient bien nous faire croire que les Innus (Montagnais) et les Blancs se « rapprochent » à cause de la signature à Québec, hier, de l'Entente de principe d'ordre général (EPOG) qui servira de base à la négociation d'un traité entre les Innus et les Québécois. Mais il est permis d'en douter.

En fait, depuis des mois, mais surtout durant les dernières semaines, les Blancs de l'Est du Québec — surtout ceux vivant près des communautés autochtones concernées situées sur la Côte-Nord ou au Saguenay-Lac-Saint-Jean — laissent entendre qu'Innus et Blancs s'éloigneront encore plus les uns des autres à la suite de la signature de cette EPOG par les deux gouvernements supérieurs et quatre des neuf communautés innues du Québec.

COMBAT À FINIR

Vous avez lu dans LE SOLEIL, hier, qu'un regroupement d'organismes de la Côte-Nord, en collaboration avec la Fondation Équité territoriale, promet d'aller jusque devant la Cour suprême du Canada pour faire invalider l'EPOG. Du côté du Saguenay-Lac-Saint-Jean, les dirigeants du Regroupement des locataires des terres publiques (RLTP) — parlant au nom de plus de 150 000 citoyens possédant et utilisant quelque 40 000 chalets de villégiature, de pêche et de chasse construits sur des terres du domaine public qu'ils ont louées du gouvernement provincial — promettent aussi de mener un combat à finir.

Tous ces citoyens ont fait savoir aux autorités politiques que, si on les force trop rapidement et avec trop de vigueur à se « rapprocher » des Innus, il y a grand risque que ça se tape fort dessus dans les lieux où les autochtones et les Blancs



André-A. Bellemare

AABellemare@lesoleil.com

CHASSE ET PÊCHE

soutiennent posséder des droits acquis ancestraux, séculaires et traditionnels. Il y a même dissension au sein des communautés innues au sujet de l'EPOG...

Hier, lors de la cérémonie de signature de l'entente, une Innue de Mashteuiatsh (Pointe-Bleue, au Lac-Saint-Jean) est allée au micro pour souligner que les aînés de sa communauté ne reconnaissent pas cette entente ! Cinq des neuf communautés innues n'ont pas signé l'EPOG ; quatre de ces dernières négocient privément.

APARTHEID INNU

Bien des Blancs de l'Est du Québec n'acceptent pas que les autorités gouvernementales créent deux classes de citoyens chez nous : ils jugent que tous les habitants de la province devraient être soumis aux mêmes lois et aux mêmes règlements sans discrimination, quels que soient leurs origines ethniques, la couleur de leur peau, leur sexe et leur âge, leur religion et leurs croyances, leurs lieux de résidence, leurs convictions politiques et leur fortune.

Ces Blancs n'acceptent pas que les autorités établissent deux systèmes de lois et de règlements, dont l'un pour les autochtones (1 % de la population totale du Québec), qui jouiront de droits différents et supérieurs à ceux des autres 99 % des Québécois. C'est d'ailleurs ce qu'a admis M^e Louis Bernard, voilà deux ans, lorsqu'il était conseiller spécial du gouvernement péquiste et lorsqu'il négociait « l'approche commune » conduisant à la signature de l'EPOG.

Des gens de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean se sentent très isolés des autres citoyens du Québec : ils rapprochent à ces derniers de ne pas les supporter, soulignant que ceux qui ne vivent pas près des communautés autochtones se sentent peu concernés par les problèmes que créera la signature d'un traité avec les Innus. Ils les préviennent de s'attendre au pire.